








BIBLIOTHÈQUE


000467086

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ LE 2 AVRIL 1884

AU

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

PAR

M. ÉMILE BOUTMY

Membre de l'Institut

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1884

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ LE 2 AVRIL 1884

AU

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

PAR

M. ÉMILE BOUTMY

Membre de l'Institut

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1884

RAPPORT

AU

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Messieurs,

Avant d'aborder les questions qui vous appartiennent plus spécialement, vous ne me saurez pas mauvais gré de vous donner quelques renseignements sur la situation générale de l'École. En 1880, je disais au Conseil d'administration : « Votre œuvre traverse une de ces périodes où, à la veille d'entrer dans une voie non encore frayée, le soin de consolider les résultats acquis, de mesurer ses forces, de peser les bonnes et mauvaises chances, de déterminer judicieusement la direction à suivre, d'enlever enfin à la fortune tout ce qui peut être conquis sur elle par la prévoyance, produit un temps d'arrêt et absorbe dans un silence laborieux l'activité de ceux qui ont la responsabilité des initiatives. » Cette période d'attente et de réflexion a pris fin lorsque nous avons établi l'École dans l'hôtel où vous vous trouvez réunis cette année. L'ampleur de l'installation ne procure pas seulement des facilités et des avantages; elle crée des obligations qu'il n'est pas possible d'éluder, des convenances auxquelles on ne se dérobe pas. Tout ce qu'on avait pris l'habitude d'ajourner en opposant l'exiguïté ou l'incommodité du local, on est sans force

pour l'ajourner encore. Vous nous surprenez donc, je ne dirai pas en pleine évolution, — le mot serait excessif, — mais en cours de développement, d'accroissement et de réforme.

Cette installation dont je parle, vous avez pu en juger par vos yeux. A l'usage, tout en est satisfaisant, sauf les salles de cours que nous sommes à la veille de trouver trop petites. Pour peu que l'augmentation du nombre des élèves continue, nous devrons aviser. La bibliothèque et les salles de travail ont été particulièrement admirées. Le jardin, entouré de jardins, nous donne l'air, la lumière, avec le silence propice à l'étude. J'ignore si la décoration a réellement le caractère d'élégance simple que nous avons voulu lui imprimer. Ne vous récriez pas trop, si je vous avoue que cette teinte légère de mondanité, ce soupçon de luxe sont, dans notre pensée, des substituts pour les règlements de police intérieure que nous n'édictons pas, n'étant pas en mesure de les faire observer. Vis-à-vis de 300 jeunes gens de 21 à 24 ans, une discipline minutieuse serait impuissante et ridicule ; au contraire, un milieu soigné où se retrouve quelque chose de l'impression qu'on reçoit en entrant dans un salon, réveille chez nos jeunes gens les instincts délicats de l'homme du monde, et, sans y penser, sans se contraindre, sans être contraints par personne, ils gardent tous la tenue correcte du gentleman. Depuis deux ans, nous n'avons eu qu'une seule admonestation à faire ; j'ajoute qu'elle s'adressait à un étranger. Il y a là pour nous une précieuse économie de force, de temps, de personnel, et, pour les élèves, un effet moral bienfaisant qui s'étend bien au delà de leurs façons d'être extérieures, et se fait sentir jusque dans leur travail.

D'autre part, nous avons des preuves répétées que nos élèves se plaisent de plus en plus à l'École. Cette maison est devenue pour eux un lieu aimé où ils passent une grande partie du jour. C'est autant de gagné pour l'étude, pour la méditation fructueuse, et aussi pour les sentiments de solidarité qui doivent unir toute cette jeunesse. Nos anciennes promotions

ne se rencontraient qu'une ou deux fois par jour sur les bancs de nos amphithéâtres et ne faisaient que se voir de loin sans s'adresser la parole : le lien leur manquait. Nous avons lieu d'espérer que les prochaines promotions trouveront dans le souvenir d'une véritable vie commune le principe d'une cohésion plus durable. A la vérité, cette jeunesse est timide ; elle met du temps à rompre la glace. Nous ne négligerons rien de ce qui peut l'enhardir et préparer les éléments d'un solide esprit de corps. Nous reviendrons sur ce point dans un instant.

Le nombre des élèves et la nature des inscriptions méritent d'arrêter l'attention du Conseil. Le nombre total des élèves et des auditeurs, pour toute l'année, avait été :

En 1881-82	. . . .	de 260
En 1882-83	. . . .	de 276
Il est en 1883-84	. . . .	de 312

Sur ce nombre total, la catégorie des inscriptions d'ensemble était :

En 1881-82	de 130 dont	90	pour toute l'année
En 1882-83	de 166 —	126	—
Elle est en 1883-84	de 178 —	154	—

Le développement du chiffre de nos inscriptions d'ensemble est particulièrement intéressant. Je me suis déjà expliqué sur la signification et l'importance de cette nature d'inscriptions. Les élèves qui les recherchent sont ceux qui attendent de l'École, non pas une étroite préparation à tel ou tel concours, mais le complément et le couronnement le plus large de leur éducation libérale. Soit qu'une grande fortune, ou, au contraire, la modestie de leurs désirs les ait affranchis de toute visée professionnelle ; soit qu'ils aient compris que les nécessités ultérieures de toute carrière un

peu haute dépassent de beaucoup le cadre des examens qui en gardent l'entrée, ils s'offrent à nous avec l'ardeur engageante, la curiosité sympathique de gens qui veulent apprendre pour savoir. Eux seuls sont pour nous de véritables disciples ; eux seuls s'imprègnent profondément de notre esprit et c'est sur eux que nous prétendons être jugés un jour lorsqu'ils auront fait leur place et pris leur rang dans la société. Voilà pourquoi nous considérons la progression du nombre des inscriptions d'ensemble comme le plus grand et le plus sensible succès que l'École ait obtenu depuis sa fondation. C'est une marque que la partie de notre enseignement qui mérite vraiment le nom de supérieure, celle dont l'objet est la haute et idéale culture des facultés de l'esprit, exerce un vif attrait sur les jeunes générations et les passionne à l'égal des préparations moins désintéressées qui leur ouvrent l'entrée des carrières. Nous nous en félicitons pour notre pays ; nous nous en applaudissons pour l'École à qui cette nouvelle direction des intelligences ménage plus ou moins un débouché et une ressource, au cas où elle serait forcée d'abandonner dans une certaine mesure le domaine de l'instruction professionnelle.

L'importance accrue de nos auditoires et surtout l'assiduité, le zèle exemplaire des auditeurs n'ont pas eu que cet effet si remarquable. L'intérêt que nos professeurs prennent à leur enseignement en a été comme rajeuni. Presque tous m'ont exprimé leur satisfaction dans les termes les plus vifs. Le soin et le scrupule qu'ils apportent à leurs leçons n'avaient rien à gagner, n'ayant pas faibli dès l'origine. Mais, dans ces expositions toujours si nourries et si solides, j'ai retrouvé cette fois tout l'admirable entrain des premières années, ce je ne sais quoi de vibrant, de jeune, d'heureux, de communicatif qui fait que les mêmes paroles portent plus loin, pénètrent plus avant dans les intelligences, et que l'écho en revient au professeur avec le sentiment d'une plus grande puissance exercée.

L'intéressante renaissance dont j'ai parlé, ce vif retour de la jeunesse à la curiosité désintéressée, ont inspiré les additions que nous avons faites à notre programme et les changements que nous avons commencé à introduire dans le régime de nos examens. Les deux chaires nouvelles que vous rencontrez dans le tableau de l'enseignement ne sont pas étrangères aux préparations professionnelles qu'embrasse le plan primitif de l'École. Mais elles répondent surtout au besoin de culture supérieure et de haute instruction libérale que notre premier but avait été de satisfaire. Vous avez approuvé l'année dernière le principe de cette double création. M. Anatole Leroy-Beaulieu s'est chargé de présenter le tableau des modifications et des incidents survenus depuis dix ans dans la politique intérieure et extérieure des différents Etats; son enseignement est en quelque sorte la mise à jour de nos trois grands cours réguliers d'histoire diplomatique, d'histoire parlementaire et législative, d'histoire constitutionnelle, dont les professeurs, trop chargés, sont obligés de s'arrêter au seuil de la période contemporaine. Nos jeunes diplomates devront à ses substantielles leçons de n'être pas pris au dépourvu et de connaître leur terrain, en quelque pays du continent qu'ils soient envoyés pour représenter les intérêts français. M. Vandal complète le cours de M. A. Leroy-Beaulieu en ce qui concerne l'histoire diplomatique de l'Orient depuis 1856. Ses conférences sont extrêmement goûtées. Enfin M. Cheysson a accepté la charge d'un cours général d'économie politique. Cette science capitale n'était représentée à l'École que par une seule chaire, consacrée à l'exposition historique du développement des doctrines. C'est celle qui a été dotée si libéralement par notre collègue, M. Goldschmidt. C'est évidemment une étude très captivante et très féconde de rechercher comment toutes les idées maîtresses de l'économie politique naissent l'une après l'autre dans des milieux sociaux qui les suscitent, les expliquent, et qu'elles contribuent pour leur part à transformer. Mais cette évolution

compliquée est très difficile à suivre pour les élèves, dont beaucoup ne sont pas familiers avec les principes et le vocabulaire actuels de la science. M. Cheysson leur mettra cette clef dans la main. Chacun des deux cours que je viens de mentionner aura lieu de deux années l'une. Selon notre coutume, les sujets comme les hommes ont subi l'épreuve de deux années d'enseignement provisoire : l'épreuve a été favorable et décisive.

Nous avons commencé, en janvier dernier, l'essai d'un autre cours. L'organisation militaire comparée des principales puissances et leur géographie stratégique nous ont fourni de tout temps, à des intervalles plus ou moins longs, la matière de conférences accidentelles. Nous en faisons cette année le sujet d'un cours plus étendu. L'intérêt très vif et quelquefois poignant des questions, le talent extraordinaire du professeur, la sagacité avec laquelle il dévoile, sous la géographie des surfaces la structure géologique profonde qui la détermine, sous les mécanismes administratifs les forces morales qui les maintiennent en mouvement, ont attiré et retiennent autour de ce bel enseignement un auditoire nombreux et fidèle. Il me suffira de nommer le commandant Niox pour que ce succès n'ait rien qui vous étonne. Nous vous demandons d'approuver éventuellement la proposition d'inscrire ce cours sur notre programme régulier. Il n'est pas impossible que, dans la transformation qui se poursuit au ministère des affaires étrangères, l'organisation militaire comparée et la géographie stratégique obtiennent une place distincte parmi les matières de l'examen. Dans ce cas, aucune chaire ne devrait passer avant celle où une si grande utilité dans le sujet se recommande par un si grand talent dans le maître qui l'enseigne. J'ajoute qu'aucun enseignement n'est plus fait pour tenter la générosité d'un fondateur et pour provoquer une dotation.

Outre le cours d'organisation militaire, nous avons accueilli cette année quelques conférences libres qui forment

une sorte de complément au cours d'histoire parlementaire et législative professé par MM. Ribot et Charmes. Ces conférences, pour lesquelles il a été fait pour la première fois application de l'article 13 de notre règlement, relatif aux *privat docenten*, embrassent la période qui s'étend de 1852 à 1870. Elles ont été surtout considérées comme un moyen d'éprouver le savoir, le talent d'exposition, le tact et l'esprit de mesure de notre ancien élève et lauréat, M. André Lebon. L'épreuve a donné les meilleurs résultats. M. Lebon s'est montré un professeur remarquablement lucide, élevé, impartial. Un peu de froideur n'a été qu'une marque de prudence en un tel sujet. Je n'ai pas d'hésitation, pour ma part, à voir en lui un futur collègue, destiné à un sérieux et durable succès auprès de nos jeunes auditoires.

Un grand nombre d'autres cours nous ont été proposés, Je citerai un cours de législation religieuse comparée, par M. Maurice Vernes, ancien directeur de la *Revue de l'histoire des religions;* un cours d'art militaire par M. le colonel Hennebert, ancien professeur à l'École de guerre ; un cours sur les Banques par M. Chevallier, maître de conférences à l'Institut agronomique ; un cours sur l'administration du commerce sous l'ancien régime, par M. Pierre Bonnassieux, ancien élève de l'École des chartes ; un cours sur la géogénie et la géologie dans leurs rapports avec la politique, par M. Petau de Maulette. Je vous soumets le texte et les considérants des demandes, avec les programmes que les auteurs y ont joints. Nos élèves sont actuellement chargés à l'extrême et ne peuvent pas suivre un plus grand nombre de leçons chaque semaine. En ajoutant à notre programme, nous risquerions de mettre dans une position désobligeante soit les hommes distingués qui, ayant entrepris ces enseignements supplémentaires, se trouveraient devant une salle vide, soit nos professeurs en titre qui verraient déserter une partie de leur auditoire attirée par la curiosité vers tel ou tel cours nouveau. Néanmoins, il vous appartient de signaler parmi les sujets proposés ceux qui vous paraissent dignes d'être

retenus et que vous recommanderiez, si les circonstances devenaient plus favorables à une extension de nos programmes d'enseignement.

Je ne dois point quitter cette question de l'enseignement sans vous exprimer les regrets que nous cause la retraite d'un de nos collègues les plus éminents. Depuis deux ans, M. de Foville avait été chargé, au Conservatoire des arts et métiers, de suppléer M. Burat dans la chaire d'économie industrielle ; à partir du mois de décembre prochain, il occupera cette chaire à titre définitif. Il se trouve dans la nécessité de nous quitter et de renoncer au cours de finances créé à l'origine par M. Paul Leroy-Beaulieu et porté par son créateur à un niveau où M. de Foville avait su le maintenir. Vous vous associerez au très vif chagrin que nous cause cette séparation et vous serez certainement d'accord avec le Conseil d'administration de l'École pour désirer que celui que nous perdons comme professeur soit retenu à un autre titre et appelé à siéger dans le Conseil de perfectionnement dès que cela sera possible. Et maintenant, Messieurs, que penseriez-vous si je vous disais que. par une chance inespérée, cet enseignement, si fortement représenté et personnifié deux fois de suite, n'est pas exposé à déchoir. Vous seriez d'abord surpris, peut-être, vous douteriez, vous chercheriez, et vos conjectures hésiteraient sans doute à se fixer sur l'orateur éminent, sur le financier consommé, sur l'écrivain toujours jeune, dont la présence ici atteste son zèle de longue date pour l'École ; — j'ai nommé M. Léon Say. — Pour moi, je me félicite à coup sûr du lustre et de l'éclat qu'un tel concours peut jeter sur tout notre enseignement ; mais je me félicite encore davantage de l'élévation de vues, de la sûreté de méthode, du juste sentiment des réalités financières qu'un professeur, éclairé par les plus hautes responsabilités de la politique, ne peut pas manquer de laisser comme empreints dans cet enseignement magistral et qui en formeront la tradition, fidèlement recueillie par ses successeurs.

J'arrive, Messieurs, aux deux questions les plus considé-

rables que j'aie à vous soumettre : la modification de nos programmes d'examens et de concours, la réorganisation de la Société des élèves.

Nous nous étions montrés préoccupés, l'année dernière, de l'excessive plénitude de nos programmes d'examen et de concours. Nous avions, depuis plusieurs années, créé plusieurs enseignements très nécessaires ; nous n'avions pas pu, en les créant, leur faire une condition pire qu'aux anciens et leur refuser la sanction de l'examen. C'eût été les discréditer à l'heure où ils avaient le plus besoin d'être soutenus. La liste des épreuves s'était ainsi surchargée de matières nouvelles et le poids en était devenu presque intolérable pour des élèves dont la plupart ont, en outre, des examens de droit à passer. Il était à craindre que même les plus laborieux ne finissent par se décourager, si nous ne leur procurions pas quelque allégement. Nous y étions d'ailleurs engagés par cette considération que leur application partagée entre trop d'objets pouvait devenir moins intense et moins fructueuse.

Nous avons donc remanié sur ce point notre organisation conformément aux vues que nous vous avions communiquées en 1883. Jusqu'au mois de juin dernier, les études se répartissaient en deux sections : *section diplomatique* et *section administrative ;* tous nos cours, toutes nos conférences avaient place dans l'une ou dans l'autre. De ces deux sections, il en a été fait quatre. La section administrative a été dédoublée ; on en a dégagé une *section économique et financière* dont le nom suffit à indiquer le caractère, et qui répond, — vous le penserez comme nous — à un besoin profond et distinct. A côté de la section diplomatique, dont les visées sont plus spécialement professionnelles, a été ménagée une *section de droit public et d'histoire* qui comprend tous les éléments généraux et non techniques de l'éducation politique. Je vous ai dit que notre jeunesse était moins impatiemment préoccupée qu'autrefois de l'entrée dans une carrière de l'État, plus sensible à l'intérêt d'une culture générale. Ce sont ces disposi-

tions spontanées, ce nouveau et heureux penchant, qui nous ont guidé pour ainsi dire la main et invités à ouvrir ces deux voies nouvelles, à côté de celles qui aboutissent aux grands services publics. A cette combinaison nous trouvions d'ailleurs l'avantage de pouvoir diminuer un peu, en le divisant, le poids des examens dans chaque section. Une première répartition, un peu hâtive, ne nous donne pas complète satisfaction, particulièrement en ce qui concerne la *section économique*. Nous serons heureux de l'améliorer d'après vos conseils. Il nous paraît que les conférences de préparation à l'Inspection des finances ou à la Cour des comptes, qui ont un caractère éminemment professionnel, doivent être laissées à l'option et qu'au contraire les matières administratives, qui comprennent non seulement les impôts mais toute l'organisation des chemins de fer, doivent être ramenées de la partie facultative dans la partie obligatoire de l'examen. La conférence de droit international conventionnel ferait de même utilement retour dans la partie obligatoire : vous pouvez voir qu'il y est traité de la propriété industrielle (brevets d'invention, marques de fabrique, dessins et modèles industriels), de l'usage de la mer et des fleuves, des services administratifs ayant reçu une organisation internationale (chemins de fer, postes, télégraphes, monnaies, poids et mesures, et enfin des attributions consulaires.

Vous pouvez être à bon droit surpris que nous ayons pu nous méprendre si gravement dans la distribution des matières. Cela tient à ce que le problème présente un double nœud dont l'un s'embrouille à mesure que l'on défait l'autre. Il ne s'agit pas seulement de faire en toute liberté le choix des cours qui répondent au titre de chaque section ; il faut encore qu'il y ait une certaine proportion entre le nombre des cours à suivre dans la même section, pendant chacune des deux années qui forment le cycle scolaire. — Or, la plupart de nos enseignements, à raison de notre insuffisance financière, n'ayant lieu que de deux années l'une, il pourrait

arriver qu'une distribution peu réfléchie classât tous ceux d'une section dans la même année scolaire, et fît le vide dans l'autre année. Dans ce cas, on pourrait sans doute les déplacer, mais il faut faire attention, en améliorant la condition d'une des sections, de rien faire qui nuise aux autres et, en outre, on ne peut procéder que par tout petits changements, à cause des élèves dont les études en cours, entreprises sur la foi de l'ancien programme, seraient profondément troublées par un remaniement étendu. Vous discernez sans peine les considérations en nombre infini dont il y a lieu de tenir compte dans un pareil sujet et vous vous expliquerez que nous n'ayons pas pu démêler tout de suite et appliquer avec sûreté le meilleur classement des matières à répartir.

Je ne dirai qu'un mot de la bourse de voyage. Vous n'ignorez pas qu'une subvention annuelle de 2,000 francs, portée depuis à 4,000 et destinée à défrayer un voyage d'études, avait été instituée, il y a dix ans, au profit de l'élève diplômé, classé le premier sur la liste.

L'expérience nous a suggéré successivement plusieurs modifications qui, sans être tout à fait stériles, n'ont pas cependant fait produire à l'institution des résultats proportionnés à la charge dont elle grève nos finances.

Il n'y a rien de mystérieux dans la cause de ce mécompte : une seule année d'études ne nous fournit pas un nombre suffisant de candidats aptes et préparés à tirer tout le fruit d'un voyage d'enquête. Cette aptitude est relativement rare et cette préparation est extrêmement difficile. Sur huit concours, deux seulement ont produit des lauréats dont le travail peut être cité avec honneur. Le remède se trouvait tout indiqué : c'était d'espacer davantage les concours pour les bourses de voyage, de rendre les épreuves plus difficiles et plus probantes et d'y admettre enfin tous les candidats qui auraient obtenu le diplôme de l'École dans l'intervalle de deux concours. C'est ce que nous avons fait en décidant que la bourse ne serait décernée que tous les cinq ans entre les

candidats pourvus du diplôme depuis un an au moins et quatre ans au plus.

Quelles que soient l'étendue et l'urgence des besoins qui nous pressent sur d'autres articles, nous n'avons pas cru devoir faire l'économie de toute la somme dont cette combinaison nouvelle dégrevait notre budget.

Nous avons prélevé sur le reliquat disponible 1,200 francs par an qui, déjà, l'année dernière, ont été décernés en prix représentés par des livres aux cinq premiers candidats diplômés ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 24. La cote 24 correspond à un examen passé avec distinction. L'annonce de ces prix a exercé l'influence la plus salutaire. Les études, la préparation à l'examen ont été poussées avec une ardeur inaccoutumée, et, alors que l'examen avec distinction était resté jusqu'ici une exception très rare, qui ne se rencontrait pas même tous les ans, nous avons vu avec satisfaction quatre candidats atteindre ce niveau et l'un d'eux le dépasser notablement.

Il me reste à vous parler de la *Société des élèves de l'École*. Les fondations spéciales d'enseignement supérieur qui ont un débouché professionnel engendrent presque toutes de ces rejetons vigoureux qui deviennent avec le temps des racines nourricières. C'est le cas, par exemple, de l'École centrale et de la puissante Société des ingénieurs civils qui s'est formée de sa substance. — Il y a cinq ans, je disais, en saluant un progrès plus apparent que réel accompli par l'association de nos élèves : « Une école n'est véritablement fondée que si chaque génération emporte, lorsqu'elle s'engage dans le monde, un sentiment confraternel et filial qui la tient unie à ses aînées comme à ses cadettes et qui la ramène avec un souvenir ému vers le lieu où elle a reçu les premières révélations de la vraie science, pris conscience de ses aptitudes, et contracté des amitiés durables. » Quelle ne serait pas la solidité de notre fondation si tel était en effet l'esprit des 1,800 à 2,000 jeunes gens qui ont passé par l'École et

dont beaucoup occupent avec distinction des emplois publics ou privés ! Je n'imagine pas d'appui plus ferme, d'alliance qui puisse nous donner une sécurité plus entière. Malheureusement notre Société des élèves n'est pas le rejeton vigoureux dont je parlais, c'est jusqu'à ce jour un parasite languissant.

De petits meetings de jeunes gens sont le seul lien qui tienne les membres unis. Des conférences débitées du haut d'une tribune sur des questions un peu banales sont le seul aliment qui leur soit offert. Le faible intérêt qu'elles présentent ne suffit pas pour faire revenir les anciens, intéresser les nouveaux, retenir les uns et les autres. Il y a certainement beaucoup de bonne grâce, de sociabilité empressée, de curiosité saine dans notre jeunesse. Ces dispositions excellentes restent sans effet faute d'un but sérieux et pratique, d'une impulsion énergique, d'une direction ferme et sûre. Nos élèves n'aiment pas aller au hasard, cela est à leur éloge ; ils ne veulent pas perdre leur temps à prononcer ou à écouter des paroles vaines. L'élucubration d'un novice sur un sujet rebattu ne les attire pas. Mais anciens et nouveaux se grouperaient avec ardeur autour d'une question importante qu'il s'agirait d'étudier en commun sous la conduite d'un maître éminent.

Les réflexions qui précèdent nous éclairent sur le seul moyen efficace de réchauffer et de ranimer l'Association des élèves : c'est de l'organiser en une société de travail où les anciens élèves formeront la majorité; et ce moyen peut avoir un effet indirect qui n'est pas moins considérable : c'est de prolonger, de compléter, de couronner, au moins pour quelques-uns, cette éducation supérieure que l'École commence et avance sensiblement sans pouvoir l'achever pendant nos deux courtes années d'étude. Nous avons toujours regretté que le cycle scolaire n'embrasse pas trois années, la troisième année à titre facultatif et pour une élite. Ce cycle ne serait-il pas en effet de trois ans, si nos meilleurs élèves, après leur sortie de l'École, prenaient l'habitude de se grouper autour d'un de leurs professeurs et d'aborder sous sa direction, non pas

quelque sujet trop général et trop spéculatif, comme ceux qui sont traités actuellement dans leurs conférences, mais des problèmes plus pratiques et en rapport plus immédiat avec les questions engagées dans le monde de la politique active? Ces questions prises en elles-mêmes ne sont pas toujours inoffensives; mais, à côté d'elles et pour en avancer la solution, des études de législation comparée, le dépouillement et la comparaison des enquêtes, l'interprétation des statistiques, des analyses de documents et des collationnements de textes fourniraient le sujet de recherches à la fois très vivantes, très intéressantes et très calmes, qui se poursuivraient à l'écart des grandes luttes et serviraient plus tard à les pacifier en faisant la lumière sur les points contestés. M. Ribot a réuni cette année, dans cette vue, plusieurs de nos anciens élèves dont il inspire et dirige les paisibles recherches sur la matière cependant si brûlante des salaires industriels. Je ne saurais assez dire l'intérêt que cette jeunesse prend à des travaux ainsi dirigés. L'ardeur est extrême dans ce petit groupe, et les résultats obtenus promettent déjà beaucoup. Plusieurs autres de nos collègues sont prêts depuis longtemps, je le sais, à entrer dans la même voie et à organiser, dans le cercle de leur compétence, des espèces de *séminaires,* au sens allemand du mot. Cette communion de travail sur des sujets d'une si haute valeur exercerait assurément une attraction singulièrement puissante sur des jeunes gens formés par notre enseignement et initiés à notre méthode. Dans chaque groupe, les élèves de seconde année qui se sont distingués pourraient être admis à se joindre comme auxiliaires à leurs anciens. Ils deviendraient à leur tour des anciens et des collaborateurs principaux l'année suivante. Cette solution assurerait la continuité du travail. Le recrutement paraît facile. Vétérans et nouveaux seraient extrêmement satisfaits, je n'en puis douter, s'il leur était offert des facilités pour rester dans le voisinage et la familiarité de leurs anciens maîtres, pour se

tenir à portée de leurs conseils, et pour garder des titres à leur assistance bienveillante. En se serrant contre leurs professeurs, ils se serreraient les uns contre les autres, les rapports se multiplieraient entre eux, des sympathies sérieuses naîtraient et un sentiment collectif pourrait prendre consistance. Je n'insiste pas davantage. L'effet attendu est bien clair. J'estime, pour ma part, que notre action éducatrice en serait extraordinairement augmentée et que l'École trouverait en outre une force considérable dans la reconnaissance des jeunes hommes distingués qui lui devraient leur initiation au travail mûri et pratique. Je n'imagine point de noyau plus solide pour la formation d'une Société durable et puissante.

Il reste à déterminer les moyens d'exécution. Quatre groupes suffiraient, je crois, pour commencer, et une conférence tous les quinze jours pour chaque groupe. Des assemblées générales périodiques, deux par an, je suppose, réuniraient tous les membres de ces petites sociétés fractionnaires et leur donneraient le sentiment d'une vie commune. On y entendrait la lecture des travaux parvenus à un certain degré d'avancement. C'est exactement l'orgnisation de la Société de législation comparée. Des études faites avec tant de soin veulent un débouché digne d'elles. Il faudrait que les membres des différents groupes fussent sollicités à produire par la certitude de pouvoir insérer leurs productions dans un recueil d'une périodicité plus fréquente que l'Annuaire des élèves, d'un volume plus considérable, s'étendant à un public plus nombreux ; il faudrait aussi que les professeurs communiquassent une autorité particulière à ce recueil en y collaborant d'une manière régulière. Le Bulletin de la Société de législation comparée, qui publie sept fascicules par an et qui interrompt sa publication pendant les vacances, donne à peu près l'idée de ce qui conviendrait. — Un comité de rédaction, formé de trois professeurs et de trois anciens élèves, contrôlerait le choix des articles et ferait en sorte que le recueil fût alimenté

régulièrement. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'incertitude sur l'excelleuce d'une organisation recommandée et par la pratique des peuples étrangers et par l'exemple de la grande Société savante dont j'ai rappelé le nom et les admirables travaux. La plus grande difficulté est dans les frais que cette organisation ne peut pas manquer d'occasionner : nous ne pouvons pas penser à les faire peser sur notre budget général déjà obéré. Mais nous ne désespérons pas de trouver pour un si grand objet une dotation spéciale : 3,000 francs pour les quarante conférences, 3,000 fr. pour la Revue, 1,500 fr. formant un fonds à répartir entre les groupes pour les livres et documents dont ils peuvent avoir besoin; le total ne dépasse pas 7,500 francs par an. Il suffirait d'assurer cette somme pour cinq ans; cela correspond à 75 actions. A l'expiration des cinq années, la Revue devra subsister par elle-même, si nous en croyons les prévisions d'un éditeur obligeant qui nous a le premier sollicités de fonder cette publication avec lui; et quant aux frais des conférences et de la bibliothèque, peut-être l'École sera-t-elle en mesure d'y pourvoir à la même époque sur ses revenus augmentés. Il n'y a rien de chimérique à espérer que l'intérêt si considérable et si évident de l'entreprise sera compris des amis de la haute instruction comme l'a été le principe de l'École elle-même, et que les ressources dont nous avons besoin pour traverser une période de création seront aisément réunies.

Les quatre groupes seraient naturellement le centre d'attraction de la Société des élèves, et je ne doute pas qu'autour de ces quatre points résistants, la consolidation ne se fît rapidement et largement. A la Société ainsi constituée, il faudrait offrir l'honorable appât d'une influence à exercer sur les destinées de l'École. A Oxford, tous les gradués, votant au besoin par correspondance, élisent un certain nombre d'entre eux qui siégent dans le sénat universitaire. J'ai la conviction que vous accepteriez sans hésitation le principe d'un règlement d'après lequel la nouvelle Société se ferait représenter dans

le conseil de perfectionnement par trois professeurs et trois anciens élèves... J'estime que les plus distingués de nos disciples d'il y a cinq ou six ans tiendraient à grand honneur de siéger parmi les hommes qui ont honoré leur époque par de grands talents ; leur ardeur intelligente trouverait accueil auprès de votre sagesse. Un dernier point : j'estime que la Société ne devrait pas écarter l'idée d'une organisation pouvant lui permettre d'assister un jour ceux de ses membres que la fortune aurait trahis. Il n'y a pas d'association au monde, — du genre de celles que nous esquissons ici, — qui néglige ce devoir de confraternité et qui ne trouve un lien de plus dans les sentiments qu'il éveille.

Voilà, Messieurs, dans son entier, le plan de reconstitution de la Société de nos élèves. Je ne vous demande pas, assurément, de vous prononcer d'emblée sur tant de détails. Mais, à la suite de cette exposition, vous aurez certainement une impression immédiate sur le fond même du projet. C'est cette impression que j'ai surtout besoin de connaître. Le principe admis, — s'il doit l'être, — nous pourrons nous réunir de nouveau pour discuter ensemble les points délicats. Pour ma part, j'ai toujours désiré passionnément que nos anciens élèves, — dont nous n'avons pas la prétention d'avoir fait autre chose que des hommes plus capables que d'autres d'étudier d'une manière approfondie les questions politiques, — soient sollicités à poursuivre en effet cet ordre d'études, dans l'esprit qui est celui de l'École. Là est le couronnement suprême, la fleur et le fruit de notre œuvre. Ajoutons que par là même les sentiments de fidélité que les promotions successives portent à l'École ne peuvent manquer d'être entretenus, fomentés, excités de façon à produire un dévouement actif, une propagande cordiale, un concours efficace de la part de ce nombre toujours croissant de jeunes hommes distingués que nous n'aurons pas seulement menés jusqu'au seuil de leur carrière, mais que nous aurons suivis plus loin et qui nous devront une éducation plus haute et plus substan-

tielle, un apprentissage direct en vue des œuvres mêmes qui doivent remplir leur vie d'homme. Nous ne pouvons pas nous empêcher de croire que la création de petits groupes laborieux, et la constitution d'une Société des anciens élèves concourraient puissamment à fortifier l'École, à augmenter son influence, et à rendre plus intense l'action salutaire qu'elle exerce sur les jeunes générations.

Tels sont, Messieurs, les faits dont j'avais à vous entretenir et les projets que je devais vous soumettre. Je répondrai à toutes les questions qu'il vous conviendra de m'adresser pour vous éclairer davantage. Le Conseil d'administration de l'École recevra avec reconnaissance les avis que vous voudrez bien lui donner par mon entremise. Ces avis expérimentés nous seront certainement d'un grand secours pour compléter et consolider le succès déjà si marqué de la fondation dont vous avez accepté le patronage.

E. BOUTMY.

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 16046.

